



Ordonnance de télécom CRTC 2010-36

Ottawa, le 26 janvier 2010

Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes. Aucune observation relativement aux demandes n'a été reçue. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	297	le 23 décembre 2009	le 1 ^{er} mars 2010
Bell Canada	7232	le 23 décembre 2009	le 1 ^{er} mars 2010

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.